

BULLETIN TRIMESTRIEL du  
Syndicat National des Enseignements du  
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE  
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE  
Tél : 04 97 11 81 53  
Fax : 04 97 11 81 51  
Mel : s3nic@snes.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission paritaire du 15.9.2011 sous le n°0915S05550  
ISSN : 11529954  
Direction de la publication : JL cinque

Prix au n° 1 € -  
Abonnement annuel 3 €  
Imprimerie spéciale SNES



Supp. n° 4 au NICE-SNES n° 235 de mars 2015

Nice, le 9 avril 2015

#### SOMMAIRE

P.1/1 Le second degré dans la tourmente  
P.2/1 Les projets ministériels  
P.3/2 Les mandats du SNES-FSU  
P.4/2 Participer au congrès académique  
Annexe 1 : fiche individuelle  
Annexe 2 : demande d'autorisation d'absence et convocation

Infos académiques n°6

## Le second degré dans la tourmente

Rarement un gouvernement n'aura mené contre le second degré autant d'attaques. Le débat éducatif est ramené aux années 1989 et aux errements d'un célèbre ministre en 1999.

Les projets ministériels en cours sur la réforme du collège, sur la circulaire d'application du décret du 20 août 2014 sur nos O.R.S., sur le décret I.M.P., sont porteurs de régressions et constituent un dynamitage du second degré tel que nous le portons.

Ces projets remettent en cause la structure disciplinaire du second degré à laquelle nous sommes attachés.

Ces réformes accentuent l'autonomie des chefs d'établissements en renvoyant au local l'organisation des enseignements. Cela revient à installer une dérèglementation, source d'inégalités scolaires, de nature à stopper pour longtemps la poursuite de la démocratisation des années 80.

C'est la négation de notre liberté pédagogique qui est en question avec l'instauration d'une véritable hiérarchie intermédiaire.

Dans le SNES-FSU et dans la FSU, nous sommes porteurs d'une autre vision de nos métiers et de l'avenir du second degré.

Informé, mener le débat, imposer d'autres propositions pour le collège et pour nos métiers, tel est le projet du SNES-FSU, syndicat majoritaire de la profession. Pour y contribuer, le SNES-FSU Académie de Nice a pris la décision de convoquer un

### congrès d'étude le lundi 18 mai au C.I.V. de Valbonne - 06

Il s'agit de mener largement le débat, de mobiliser pour une véritable transformation du collège, capable de répondre aux besoins de la jeunesse.

Il est de la responsabilité de chaque section d'établissement, de chaque syndiqué, de prendre part à ce débat. Le SNES-FSU Académie de Nice appelle les sections d'établissement à se réunir avant le congrès, à débattre largement et à porter leurs analyses au congrès.

Alain Galan  
Secrétaire général du SNES-FSU Académie de Nice

## Les projets ministériels

---

À l'heure où nous publions ces lignes, vous pourrez utilement vous rapporter à :

- Circulaires ORS et missions particulières : <http://www.snes.edu/Circulaires-ORS-et-missions-particulieres.html>
- Réforme du collège : <http://www.snes.edu/Reforme-du-college-28356.html>

## Les mandats du SNES-FSU

---

Vous trouverez sous le lien suivant les mandats adoptés lors du congrès national à Marseille du 31 mars au 4 avril : <http://www.snes.edu/Congres-de-Marseille.html>

## Participer au congrès académique

---

**Le congrès se tiendra le lundi 18 mai 2015, de 9h30 à 17h au CIV à Valbonne.**

Sont membres du congrès académique :

- les représentants des S1 (sections d'établissement) : 1 délégué par tranche incomplète de 30 syndiqués,
- les membres de la CA Académique,
- les membres des bureaux départementaux (dans la limite de 7 membres).
- tout adhérent du SNES-FSU Académie de Nice peut participer, sans voix délibérative, aux travaux du congrès.

Les frais de déplacement et de repas (pris sur place) seront pris en charge par le SNES-FSU.

Vous trouverez en annexe une convocation, ainsi qu'un modèle de demande d'autorisation d'absence à reproduire et à remettre à votre chef d'établissement. Cette autorisation est de droit, et aucun délai ne peut vous être opposé. Une fiche individuelle d'inscription au congrès est jointe à cet envoi et est à nous retourner.

**Vous pouvez éditer la liste des syndiqués de votre établissement par Internet**, directement à l'adresse <https://www.snes.edu/private/spip.php?article16289> ou en passant par la page d'accueil du site national puis Espace militants\Outils pour l'action puis Listes d'adhérents.

Il faut alors s'identifier à l'aide du numéro d'adhérent à 6 chiffres et du code confidentiel à 4 lettres (en majuscules).

## **Organisation de la journée :**

9h30/9h45 : accueil des congressistes

9h45/12h30 : la structuration disciplinaire du second degré. La réforme Châtel du lycée. Les liens avec le projet de réforme collègue.

12h30/14h : pause déjeuner

14h/16h : les personnels : missions, statuts. Les établissements : autonomie et gouvernance.

16h/17h : bilan. Action.

## **Plan d'accès pour se rendre au C.I.V. :**

Depuis l'A8 en provenance de l'ouest (Toulon, Fréjus, Cannes).

Prendre la sortie 44 direction Vallauris/Antibes.  
Prendre à droite vers la D35

Pour Tous :

Continuer sur la D35 et prendre légèrement à droite la route du Parc/D103.

Juste avant le rond-point des Bouillides, prendre la route des Dollines/D98.

Au rond-point suivant, prendre la 2ème sortie/D98.

Au carrefour, prendre tout droit rue Frédéric Mistral.

Vous êtes arrivé ! Bienvenue au congrès !

Depuis l'A8 en provenance de l'est (Menton, Nice).

Prendre la sortie 44 direction Vallauris/Antibes.  
Au carrefour, continuer tout droit sur la D535,  
puis sur la D35



## FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION AU CONGRÈS

Chaque participant au Congrès doit impérativement compléter, avec précision, une fiche d'inscription (faire des copies si nécessaire) et la retourner au SNES-FSU (264, Bd de la Madeleine Nice) pour le **11 mai 2015**, dernier délai.

Si nous n'avez pas le temps d'envoyer cette fiche, téléphonez-nous les renseignements (04.97.11.81.53) ou faxez-les (04.97.11.81.51).

Les fiches d'organisation nous sont **indispensables** pour prévoir le repas, et pour adresser au Recteur la liste des participants ayant demandé une autorisation d'absence.

Nom et prénom:

Adresse et n° de tél.:

Etablissement:

**Je viens au Congrès en tant que:**

- délégué de S1 \*
- membre de la CA \*
- désigné par le Bureau départemental 06 \*
- désigné par le Bureau départemental 83 \*
- participant à titre individuel

\* : les frais de déplacement seront remboursés.

**Repas:** je m'inscris pour le repas de lundi midi  oui  non

**Demande d'autorisation d'absence déposée:**  
pour le 18 mai :  oui  non

**Une fiche par congressiste, SVP!**

## CONGRÈS ACADÉMIQUE D'ÉTUDE - LUNDI 18 MAI 2015

**Conditions de travail, réformes (collège, programmes, socle, évaluation, métier), missions et statuts, "réunionite", autonomie des établissements, gouvernance, hiérarchies intermédiaires :  
État des lieux, analyse, perspectives et propositions du SNES-FSU.**

**Le congrès se tiendra le lundi 18 mai 2015, de 9h30 à 17h au CIV à Valbonne.**

Sont membres du congrès académique :

- les représentants des S1 (sections d'établissement) : 1 délégué par tranche incomplète de 30 syndiqués,
- les membres de la CA Académique,
- les membres des bureaux départementaux (dans la limite de 7 membres).

Tout adhérent du SNES-FSU Académie de Nice peut participer, sans voix délibérative, aux travaux du congrès. Les frais de déplacement et de repas (pris sur place) seront pris en charge par le SNES-FSU.

Vous trouverez ci-dessous une convocation, ainsi qu'un modèle de demande d'autorisation d'absence à reproduire et à remettre à votre chef d'établissement.

---

### **Demande d'autorisation d'absence (à reproduire sur papier libre)**

M. Mme.....

Etablissement : ..... à Madame le Recteur s/c du chef d'établissement.

Madame le Recteur,

J'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour mandat syndical afin de participer au congrès académique statutaire du SNES-FSU, qui se tiendra au CIV à Valbonne.

Je vous prie de croire, Madame le Recteur, à l'expression de mon dévouement.

Signature :

---

### **Convocation (cette convocation devra être jointe à ta demande d'autorisation d'absence).**

Nice, le 3 avril 2015

#### **CONVOCAATION**

Cher(e) collègue,

Tu es invité(e) à participer au congrès académique du SNES-FSU, qui se tiendra à Valbonne le lundi 18 mai 2015 en qualité de :

- délégué(e) de ton établissement
- membre de la CA Académique
- membre du bureau départemental

Bien cordialement.

Alain Galan, secrétaire général SNES-FSU Académie de Nice.

**Rappel** : l'autorisation d'absence pour mandat syndical est de droit sur présentation de cette convocation.